

En mars 1995, les participants à la conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur le transport durable se sont entendus sur un ensemble de principes de transport durable établis par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ces principes, discutés par la suite en avril 1996 lors d'une réunion d'experts de la CDD, reconnaissent l'importance fondamentale :

- de l'accès;
- de l'équité;
- de la responsabilité individuelle et collective;
- de la santé et de la sécurité;
- de l'éducation et de la participation du public;
- de la planification intégrée;
- de l'utilisation des terres et des ressources.

La séance spéciale offre une occasion unique pour le Canada de promouvoir l'acceptation de ces principes et d'encourager l'élaboration de politiques et de mesures sur le transport durable qui ne sont pas préjudiciables à l'environnement.